

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 25 Juillet 2016 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CATHERINE. LABIT. MARRAUD. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mme CANO-HERNANDEZ a donné pouvoir à Mme LABIT.
Mmes LABIGOUE. MAUBOULÈS. Mrs BIASI. CUNY. LATOUR.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Vente terrain Lotissement Glory :

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat de M. OUADJI Ali pour le lot 4 d'une superficie de 1 105 m², sis lieu-dit Glory à Monclar, parcelle ZL n° 63.

M. le Maire rappelle le prix de vente fixé en conseil municipal du 17/06/2011, soit 22 € le m².

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Se prononce favorablement à la vente du lot susdit pour un montant de 24 310 €.
- Désigne Maître BERTHOMÉ, comme notaire ;
- Charge M. le Maire de signer tous documents afférents à cette vente.

Tarifs cantine et garderie périscolaire année scolaire 2016-2017 :

Après concertation avec la commune de St Etienne de Fougères avec laquelle Monclar est en RPI, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine, ni de la garderie pour l'année scolaire 2016-2017.

Le conseil municipal est favorable au maintien des tarifs en vigueur :

- Repas enfant 2.40 €
- Repas adulte 4.50 €
- Garderie

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11.20 €	13.20 €
2 enfants	19.20 €	21.20 €
3 enfants et plus	24.50 €	26.50 €

Recrutement CAE (École) :

M. le Maire informe que suite à l'appel à candidature pour le poste d'Agent des écoles maternelles, la candidature de Mme Sophie ARADE a été retenue après entretien cette dernière remplissant les conditions requises. Son contrat prendra effet au 01/09/2016 pour une durée hebdomadaire de travail de 26h.

Informations diverses :

Aménagement Bourg – Eaux pluviales :

M. le Maire informe que suite à une visite sur le terrain, a été soulevé le problème de l'augmentation de l'écoulement des eaux canalisées vers le carrefour Rte de Montastruc-Tour de Ville (au niveau des immeubles des Ets Beaugeard et GAY).

2 solutions ont été évoquées :

- 1° : prolongement du collecteur de la rte de Montastruc jusqu'au fossé du CR 1 (chemin de l'Ayguedouce) avec un diamètre de 400 mm, coût 27 000 € HT ;
- 2° : Déviation des eaux de la rue du 11 Novembre 1918 via la Place des Amours sur le réseau existant Promenade du Nord, coût 19 000 € HT.

Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable à ces propositions et demande à ce qu'un état des lieux actuel soit fait pour pouvoir établir d'autres variantes d'écoulement des eaux.

PAVE :

M. le Maire évoque la rupture du contrat entre la CC Lot et Tolzac et le cabinet d'études chargé de l'élaboration du PAVE pour le compte des communes.

M. le Maire rappelle l'obligation faite en 2013 aux collectivités locales d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). La commune de Monclar avait transféré la compétence « Élaboration du PAVE » à la CC Lot et Tolzac [cf. CM du 15/07/2013]. À ce jour, il n'y a plus d'obligation pour les communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 1000.

Station Épuration :

M. STUYK informe que le syndicat EAU 47 souhaite renouveler la station d'épuration de la commune. Le propriétaire, M. BOISNAY, contacté pour l'acquisition d'un terrain à proximité de l'ancienne station voudrait que le syndicat EAU 47 lui échange une partie de la parcelle ZL n°27 pour y installer un hangar agricole. Or à ce jour, cette parcelle est en zone inondable du PLU de Monclar.

L'étude du PLUI étant engagée au niveau de la CC Lot et Tolzac, il pourrait être envisagé d'obtenir par anticipation un accord de principe de la Préfecture sur les propositions de changement de zonage faites par le cabinet d'études afin que les négociations entre EAU 47 et M. BOISNAY puissent aboutir.

Le conseil municipal n'est pas opposé à une modification du zonage sur ce secteur.

Voie Communale 501 :

Mme CANO-HERNANDEZ souhaitait que soit évoqué en conseil municipal les importantes dégradations (Fossé comblé, route défoncée,...) de la VC 501 à l'entrée du chemin lieu-dit Poustan. Ces dégradations sont imputables à 100 % au trafic généré par l'installation de la Société BIOVILLENEUVOIS.

M. BOUISSIERE propose de faire constater les dégradations par huissier et d'en informer le Préfet de Lot-et-Garonne ayant autorisé le projet malgré que le conseil municipal de Monclar se soit prononcé contre par crainte (entre autres) de dégradations importantes de la voirie communale et d'une circulation importante et régulière de véhicules de tonnages importants [cf. CM du 07/10/15].

M. STUYK informera la CC Lot et Tolzac de cette proposition, la VC 501 étant une voirie à compétence communautaire.

Chemins :

M. JUGIE fait le point sur le programme de travaux 2016 des chemins en expliquant pour chacun d'entre eux la réfection faite et le matériau utilisé. Il précise que le détail des travaux par chemin est en mairie à la disposition de tous.

	2016		2017
	Réalisé	Programmé	Programmé
Commune : Calcaire 20 m3 « Campagne »		720.00	
Commune : Enrobé 5 T «Bourg »		599.96	
Terrassement Parking à côté de l'école Grave 0/80 et 0/20 + enduit bicouche	4 614.00	2 900.00	
CR Prélats	5 076.50		2 526.70
CR Tennis [1 ^{ère} partie 230 m2]	1 339.20		
CR Tennis [2 ^{ème} partie 390 m2]	657.00		
CR Poustan 700 m2		2 190.00	
CR Latrenne 280 m2		1 748.40	
CR Trouillès 135 m2		982.20	
CR Douzon 90 m2		552.60	
CR Moulin du Magre 1080 m2		4 315.68	
CR Brengous-Rambaille (tranche jusqu'à l'habitation)			En attente du devis

Centre des Finances Publiques :

M. le Maire informe de la fermeture de la trésorerie de Sainte-Livrade-Sur-Lot au 31/12/2016. De nouvelles méthodes d'encaissement des recettes devront être mises en place pour limiter le déplacement des agents à Villeneuve-Sur-Lot.

Foyer Mont Clair :

Samedi 23 Juillet 2016, M. CAMANI, Président du Conseil Départemental a posé la première pierre du Foyer Mont Clair.

Coût du projet : 5.5 Millions d'euros.

Foyer Bellevue :

M. le Maire informe du départ de Mme MENETRIER du logement qu'elle occupait à Bellevue en échange d'un service de gardiennage. M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour le soumettre au bureau du CCAS, à savoir ce logement doit-il être reloué dans les mêmes conditions (appartement loué au même prix que les autres pour une surface plus importante en échange d'un service de gardiennage) ou location sans contrepartie et à un tarif plus élevé.

Après débat, il sera soumis au bureau du CCAS d'intégrer cet appartement dans les mêmes conditions de location que les autres studios.

Information de Chantal et Bernard VIALATTE :

« Les parlementaires viennent d'adopter le principe d'une interdiction totale des insecticides néonicotinoïdes d'ici au 1^{er} janvier 2020. Afin d'anticiper la date de cette interdiction des projets d'arrêtés sont soumis aux conseils municipaux ». Décision remise à un prochain conseil municipal.

Demande de participation financière :

Une demande de participation financière est demandée sur le busage d'une entrée de la partie privée du lotissement Glory. La PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) n'étant pas appliquée sur le secteur, la demande est rejetée.

Boulangerie L'Epi Monclarais :

M. STUYK fait part de la demande de M. LACOMBE, à savoir la possibilité d'installer tables et chaises sur l'emplacement agencé précédemment pour le distributeur à pains, retiré depuis. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette demande, toutefois la rue de Marmande étant une route départementale, les services du Département seront sollicités pour avis et autorisation.

MPP du 10/07/2016 :

M. le Maire évoque les problèmes électriques survenus lors du Marché de Producteurs du 10 Juillet dernier qui ont occasionné des dégâts sur le matériel des producteurs. La déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurance qui n'a à ce jour aucun retour des compagnies d'assurances adverses.

Salle du Magre :

Devant les difficultés à avoir une salle correcte après certaines locations, il a été demandé un devis de nettoyage à M. MOREL, « Monclar Nettoyage ». Ce devis s'élève à 178.50 € HT.

M. BOUSSIÈRE redemande à ce que la commission en charge des salles communales se réunisse afin d'étudier la proposition de M. MOREL, refaire un règlement de la salle si besoin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
